

SÉANCE DU 02 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY.

Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti

Procurator(s) : M. BIBES Jean Paul donne pouvoir à Mme DUPUY Maddalen,

Était excusé : M. BIBES Jean Paul,

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MOUSQUES Bernadette

Date convocation : 28 janvier 2026 - Date d'affichage : 28 janvier 2026

OBJET : ACHAT MAISON MAILUXENEA- NOMENCLATURE 3.1

Annule et remplace la délibération de la même date portant sur le même objet (erreur matérielle)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'immeuble sis 55 Agotten bidea, section AD 0042 a été vendu à l'audience des saisies immobilières.

Ce lot a été adjugé à Me ESPIET pour la somme de 85 000 € en principal ainsi que les frais taxés de 6 640.79 €

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a délégué le droit de préemption à M. le Maire et à ce titre M. le Maire a fait acte de ce droit afin d'acquérir ce bien pour un montant de 85 000€

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

APPROUVE l'acquisition de la maison Mailuxenea pour un montant de 85 000€

ainsi que les frais d'adjudication taxés de 6 640.79 €

ainsi que le paiement de l'émolument sur le prix de vente revenant à l'avocat du créancier poursuivant : 1 816.20 €

CHARGE M. le Maire de toutes les formalités

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Antton CURUTCHARRY



Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 23/02/2026

Et après transmission en sous-préfecture le 23/02/2026